

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN116

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 60, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de faciliter les exportations d'équipements français et de renforcer les partenariats stratégiques avec nos alliés, chaque ambassade d'un pays membre de l'OTAN sera dotée d'un attaché de défense. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre à chaque ambassade de disposer d'un attaché de défense. En effet, même au sein de l'Europe, certains attachés de défense, basés sur une ambassade, sont chargés de missions de défense pour plusieurs pays. Dès lors il est compliqué sinon impossible pour la France de nouer des partenariats stratégiques ou industriels avec certains de nos pays alliés.